



## Syndicat Intercommunal de La Vallée du Haut-Giffre

# Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du 08 octobre 2024

Date de convocation : 25/09/2024  
Lieu de la réunion : 1 place du Champ  
de la Poste, 74440 Verchaix.  
Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de votes exprimés : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi huit octobre, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.  
**Titulaires présents** : BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, GIRAT Martin, MORIO Daniel, RICCO Olivier, ROUILLER-MARTIN Pascal  
**Secrétaire** : MORIO Daniel  
**Pouvoirs** : JUBEAU Christelle à RICCO Olivier ; MONET Valérie à BARBIER Alain

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 03 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

### 1. PLAN NORDIQUE DEPARTEMENTAL

Il est rappelé qu'une réunion s'est tenue le 10 septembre dernier, pour présenter le dossier de subvention du plan nordique, qui a été élaboré par le cabinet d'étude Abest.

La synthèse de cette réunion, qui a été préalablement envoyée aux élus du SIVHG, est présentée à l'assemblée.

Concernant le point 8 relatif au redimensionnement du chalet d'accueil de Joux Plane, la synthèse mentionne l'utilisation éventuelle du chalet d'alpage qui est situé près du départ des pistes.

Une précision est apportée sur ce point : dans le cadre du STECAL de Verchaix, sur le secteur de Joux Plane, le bâti peut être réhabilité et utilisé pour des activités touristiques. Cependant, ce chalet appartient actuellement à un privé et est implanté sur un terrain appartenant à la commune de Samoëns.

Vu la complexité de la situation administrative du chalet d'alpage, il est proposé de s'orienter en priorité vers une réfection du chalet d'accueil du SIVHG.

Pour information, le dossier d'étude n'est pas encore finalisé.

Olivier Ricco propose de faire apparaître le FCTVA récupérable sur les investissements du plan nordique

### 2. PREPARATION HIVERNALE

#### • PROJET DE FOOD TRUCK

Aurélien Mahaut fait lecture du courrier de Monsieur Zardo : il présente un projet de dameuse-foodtruck, proposant une offre simple, rapide et peu onéreuse en snaking sur le site de Joux-Plane. Monsieur Zardo demandant l'autorisation de stationner à proximité du chalet d'accueil pour la saison hivernale.

Il précise que la dameuse peut se déplacer, et peut ainsi s'adapter aux activités/événements du site.

Les élus du SIVHG sont favorables à cette proposition.

Le site de Joux Plane étant situé sur 2 communes, Samoëns et Verchaix, une autorisation de stationner doit être demandée aux 2 Maires.

En cas d'accord des Maires, les élus du SIVHG proposent qu'une convention soit rédigée entre le restaurateur et le SIVHG afin que soit précisées certaines modalités, notamment :

- Définition des emplacements autorisés

- Etablissement des modalités de circulations (notamment pour ne pas mettre en danger les utilisateurs, ne pas abîmer les pistes,...)
- Gestion des déchets
- Possibilité de déplacer la dameuse en fonction des événements sur le site de Joux-Plane

Dans un premier temps, la convention serait proposée pour la saison d'hiver 2024/2025

- **CONVENTION LOCATION DE PARETS,**

Pour rappel, le SIVHG loue des parets pour l'association MontParet depuis deux saisons.

Le prix de la location est de 8€ par paret et reste inchangé pour cet hiver 2024-2025

Sur le prix de vente, 50% reviennent à MontParet, 50% reviennent au SIVHG

En 2022/2023 : 41 parets loués soit 164€ TTC de CA pour le SIVHG (luges : 271)

En 2023/2024 : 51 parets loués soit 204€ TTC de CA pour le SIVHG (luges : 392)

L'entretien et la réparation du matériel sont à la charge de l'association MontParet.

Monsieur le Président propose de renouveler la convention à l'identique avec l'association MonParet pour la saison 2024/2025.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Valide la proposition de renouvellement de la convention avec l'association MonParet*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

- **CONVENTION PONEYS ET TRAINEAUX**

Pour rappel, une convention a été établie pour l'hiver dernier entre le SIVHG et le Chalet de Laura, fixant les modalités de pratique de l'activité « balade à poney » sur le front de neige du Fer à Cheval.

Le chalet de Laura souhaite reconduire son activité de balade à poney, et souhaite également proposer une prestation de traîneau-luge tiré par un cheval sur la piste piétonne du Fer-à-Cheval.

Aurélien Mahaut présente le projet de convention pour cet hiver, intégrant cette nouvelle activité, et notamment :

- Les parcours qui seraient empruntés par les balades à poney et par le traîneau-luge.
- Le coût du damage des pistes de ces parcours (pour une moyenne de 3,5 damages par semaine)

Il rappelle que :

- M. David Raymond devra assurer seul et à ses risques et périls les prestations de balade à poney et de traîneau-luge tiré par un cheval
- M. David Raymond s'engage à mettre en place, conjointement avec le service des pistes du SIVHG, sur les parcours cités à l'article 1, les éléments nécessaires à la sécurité des utilisateurs du domaine nordique, qu'ils soient clients des activités balades à poney ou traîneau-luge ou autres utilisateurs des activités nordiques proposées par le SIVHG (Filets de protection, balisage...)
- Le SIVHG s'engage à préparer, damer et entretenir régulièrement ces circuits en fonction de l'utilisation par les activités balades à poney et traîneau-luge. Le damage sera réalisé suivant les consignes du prestataire. En conséquence, la responsabilité du SIVHG ne saurait en aucun cas être recherchée pour ce service.
- M. David Raymond s'engage à verser au SIVHG une indemnité pour le damage et l'entretien des circuits dédiés aux prestations balade à poney et traîneau-luge tiré par un cheval. Le montant de cette indemnité a été évalué en fonction des coûts de damage et de personnel
- M. David Raymond s'engage à laisser propre les terrains de pratique de l'activité, à participer à la promotion et à la bonne image du territoire des Montagnes du Giffre et à respecter les consignes données par le service des pistes du SIVHG.

Le Conseil propose de fixer à 150€ par semaine l'indemnité de damage, et d'établir la convention pour une durée d'une saison d'hiver.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Valide le projet de convention à intervenir entre Monsieur Raymond (gérant du chalet de Laura) et le SIVHG, fixant les modalités de pratique des activités « balade à poney » et « traîneau-luge tiré par un cheval » sur le site du Fer à Cheval, pour l'hiver 2024/2025*
- *Fixe la contribution financière 150€ par semaine travaillée*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*
- **PROPOSITION D'UN NOUVEAU TRACE PIETON AU FER A CHEVAL**

Monsieur Mahaut fait lecture du courrier du Maire de Sixt, reçue en date du 19 septembre 2024, demandant au SIVHG la création d'un nouveau parcours raquettes au cirque du Fer-à-Cheval. Ce courrier rappelle que depuis plusieurs hivers, le Fer-à-Cheval bénéficie d'une importante attractivité, notamment grâce à la randonnée pour les piétons et les raquettes. Or le secteur du Fond de la Combe est soumis à un arrêté de fermeture pour risque d'avalanches et chutes de pierres, ce qui limite l'offre des balades accessibles depuis le cœur du site.

Pour faire évoluer cette offre, la commune de Sixt demande au SIVHG, détenteur de la compétence nordique, de prendre à sa charge l'aménagement, le balisage et la mise en sécurité de l'itinéraire raquette proposé en annexe du courrier.

Cet itinéraire ne fonctionnera que lorsque le domaine nordique est ouvert.

Monsieur Mahaut présente le parcours envisagé et les coûts de travaux/entretien à prévoir :

- Terrassement + buse à prévoir sur Nant des Joathons
- Fauchage à prévoir sur la traversée de la digue de protection des laves torrentielles (3 heures à 2 agents)
- Balisage à créer : environ 50 balises raquettes, soit 550€ TTC

Le Conseil syndical, avant de se prononcer sur la validation du projet et de son financement, demande à voir un devis concernant le terrassement nécessaire au passage du Nant des Joathons (sans pose de buse, dans un premier temps).

Il est également proposé d'étudier la possibilité d'un balisage unique spécifique « hiver/printemps » pour réduire les coûts et les manutentions.

Dans l'attente de ces précisions complémentaires en suspens, Monsieur le Président propose à l'assemblée de donner un accord de principe à cette proposition.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité (1 abstention : Jérémie Bouvet)*

- *De donner un accord de principe à cette proposition de nouvel itinéraire raquette*
- **EMBAUCHES SAISONNIERES**

Le Conseil Syndical, lors de la dernière réunion, s'était prononcé défavorablement pour le remplacement du poste de titulaire lors du départ à la retraite d'un agent. A l'évocation de ce point, les élus réaffirment cette position en évoquant la possible sortie du SIVHG de la commune de Morillon.

L'agent parti en retraite était également nommé adjoint au chef des pistes du domaine nordique et par conséquent, le Conseil doit nommer un nouvel adjoint au responsable des pistes.

Aucun titulaire du SIVHG ne peut aujourd'hui être pressenti à ce poste car aucun n'est pisteur 2<sup>ème</sup> degré. En conséquence, c'est un agent saisonnier qui sera nommé adjoint au responsable des pistes.

Le Président propose d'allouer un supplément de rémunération relatif à cette prise de responsabilité. A cette fin, après avoir rappelé la grille actuelle des salaires des saisonniers ainsi que le tableau des effectifs, il fait 3 propositions de supplément de rémunération :

- 1/ 20 points d'indice : 98,46€
- 2/ 40 points d'indice : 196,91€
- 3/ 60 points d'indice : 295,37€

Après avoir entendu l'avis de chaque délégué, le Président propose de fixer le supplément de rémunération à 40 points d'indice, soit 196,91€ brut par mois

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité (1 abstention : Jérémie Bouvet)*

- *De fixer un supplément de rémunération pour la responsabilité d'adjoint au responsable des piste, d'un montant correspondant à 40 points d'indice majoré (IM)*

En conséquence, la grille des salaires saisonniers est modifiée comme suit :

**Grille des salaires saisonniers** (les montants sont fonction de la valeur du point d'indice en vigueur)

Traitement selon ancienneté	agent d'accueil		pisteur ou dameur	
	IM	salaire brut mensuel	IM	salaire brut mensuel
Saison 1	365	1 796,82 €	376	1 850,97 €
saison 2	378	1 860,81 €	403	1 983,88 €
saison 3	382	1 880,50 €	407	2 003,57 €
saison 4	386	1 900,19 €	411	2 023,26 €
Saison 5	390	1 919,89 €	415	2 042,96 €
saison 6	394	1 939,58 €	419	2 062,65 €
Saison 7	398	1 959,27 €	423	2 082,34 €
saison 8	402	1 978,96 €	427	2 102,03 €
Saison 9	406	1 998,65 €	431	2 121,72 €
saison 10	410	2 018,34 €	435	2 141,41 €
Saison 11	414	2 038,03 €	439	2 161,10 €
saison 12	418	2 057,72 €	443	2 180,79 €
Supplément diplômes pisteur				
BNPS1			4	19,69 €
BNPS2			8	39,38 €
Supplément responsabilités				
Adjoint au responsable du site			40	196,91 €

Le Président informe l'assemblée, que consécutivement au départ en retraite d'un titulaire non remplacé, il y a un poste saisonnier vacant pour l'hiver 2024/2025. Le SIVHG doit recruter un pisteur secouriste afin d'avoir une équipe au complet pour la saison à venir.

- **ACCUEIL DE LA FINALE DES FOYERS**

A la suite de la proposition de l'association départementale Haute-Savoie Nordic, Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la volonté du domaine nordique d'accueillir la Finale des Foyers le mercredi 12 mars 2025 sur le site du Fer-à-Cheval. Le Conseil Syndical souligne l'intérêt d'organiser un événement majeur comme celui-ci pour la valorisation et la reconnaissance de Haut-Giffre Nordique.

Cette journée d'activités nordiques pour les foyers du département sur laquelle se greffe également une course officielle, est l'occasion d'accueillir environ 800 enfants ainsi que leurs parents et encadrants.

Pour organiser cet événement, Haute-Savoie Nordic verse une indemnité de 1500€ au domaine supportant l'organisation. Pour le SIVHG, outre les coûts de fonctionnement générés par le damage et les coûts de personnel de cette journée, 3 postes de dépenses sont à prévoir :

- La gestion des parkings : 800€
- L'organisation du point chaud pour les enfants : 2000€
- Le chronométrage par un professionnel : 1000€

Les élus se prononcent favorablement pour la tenue de la Finale de Foyers au cirque du Fer-à-Cheval. Le site de Joux-Plane est écarté et ne pourra en aucun cas être site de repli en cas de manque de neige.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Valide l'organisation de la Finale des Foyers au Cirque du Fer-à-Cheval le 12 mars 2025*
- *S'engage à inscrire au budget 2025 ; les dépenses et recettes directes relatives à cet évènement :*
  - *Recettes 1500€*

- *Dépenses : maximum de 3800€ (Le Conseil souhaite que soit recherché un maximum de pistes d'économies)*

- **NAVETTES NORDIQUES**

A la suite d'une réunion qui s'est tenue à la CCMG avec le Vice-Président, M. Cyril Cathelineau, en charge des transports et son chef de projets service mobilité, M. Romaric Juvanon, Monsieur le Vice-président et Monsieur le Président du SIVHG ont été informés de la décision suivante pour la ligne nordique desservant Joux-Plane :

«

- Vacances scolaires : les navettes fonctionnent sur la base de la saison 2023/2024
- Basse saison : mise en place de navettes uniquement lorsque Joux Plane est le seul site du domaine nordique du Haut-Giffre ouvert. Si le Cirque ou la plaine de Samoëns est ouvert il n'y aura pas de navette vers Joux Plane

»

Le Conseil du SIVHG prend acte des documents transmis par la CCMG et précise qu'il ne souhaite pas modifier le montant de la participation du SIVHG au financement des navettes, établi à 30 000€.

- **POINT BUDGET**

Aurélien Mahaut rappelle à l'assemblée les points particuliers décidés lors du vote du budget, que la possible sortie du SIVHG de la commune de Morillon remet en question.

- Signalétique :
  - Refaire les plans des pistes papiers
  - Changer les bâches d'entrées de pistes
  - Modifier le balisage directionnel
  - Commander du balisage piéton/raquette

Le SIVHG n'étant pas encore fixé sur la validation ou la non-validation de la sortie la commune de Morillon, le Conseil décide :

- De ne pas refaire les plans papiers pour cette saison
- De ne changer que la bâche d'entrée de pistes de Joux-Plane
- De modifier le balisage directionnel seulement sur Joux-Plane
- D'affecter l'achat du balisage piéton/raquette à la nouvelle piste raquette proposée par la commune de Sixt-Fer-à-Cheval

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe de 10 000€ a été validée pour des travaux de pistes, notamment pour l'ouverture d'un accès ski de fond depuis le parking de Nambride jusqu'au Pont de l'Eau Rouge à Sixt-Fer-à-Cheval. Or, 2200€ sont engagés pour la remise en état, par l'entreprise Chantry TP, de la liaison entre Sixt et Samoëns, au lieu-dit Le Vuargneux. De même 2600€ sont engagés pour remettre en état la piste au niveau de la passerelle des Curtets, la circulation ayant été dégradée à la suite d'une crue.

Au regard de ces données, l'assemblée propose de demander un devis précis pour les travaux d'ouverture d'un accès ski de fond depuis le parking de Nambride. En fonction du devis, ces travaux seront effectués pour cette saison ou repoussés.

- **GOODIES**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le SIVHG a décidé l'achat d'objet publicitaires lors du vote du budget.

2 fournisseurs ont actualisé leur devis :

Fournisseur	Tour de Cou		Bandeau		Lunettes		Bonnet		Total TTC
	Quantité	Prix TTC	Quantité	Prix TTC	Quantité	Prix TTC	Quantité	Prix TTC	
Indyanna Pub	100	408€	100	292.80€	100	224.40€	100	396€	<b>1321.2 €</b>
Pub-Consulting	100	416.40€	100	451.20€	100	322.80€	100	909.60€	<b>2100€</b>

Considérant les propositions de prix des goodies, considérant le montant prévu au budget s'élevant à 2500€ TTC, le Président propose de valider le devis de la société Indyanne Pub, proposant 250 bandeaux, 250 bonnets, 100 tours de cou, 200 paires de lunettes de soleil pour un montant total TTC de 2482.80€.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Donne son accord à cette proposition**
- **Autorise le Président à valider le devis d'Indyanne pub d'un montant de 2482.80 € TTC**

Il est décidé de demander au plus vite à la société Indiana pub de proposer un choix de 3 couleurs différentes, pour permettre la validation des BAT suffisamment tôt pour une livraison en début la saison d'hiver. Il restera à fixer les prix de vente de ces goodies.

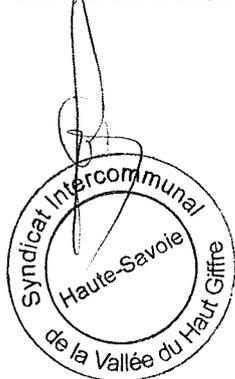
- **Questions Diverses**

Les membres du conseil sont informés des invitations pour les événements à venir :

- L'Assemblée Générale de Haute-Savoie Nordic se tiendra le jeudi 10 octobre 2024 à 18h30 à la Chapelle Rambaud.
- Le samedi 12 octobre se tiendra à la salle polyvalente de Verchaix, à 9h30, l'inauguration de la Voie Verte et des travaux de sécurisation de la RD 54
- La mairie de Morillon convie les élus à l'inauguration des jardins partagés et du verger communal, sur site, le samedi 12 octobre à 11h
- L'entreprise XL Print propose une porte ouverte le jeudi 17 octobre à partir de 17h, visite suivie d'un cocktail

La séance est levée à 20h50

Le secrétaire, Daniel MORIO



Le Président, Alain BARBIER

